



Accueil au Point Jeunes pendant la pause méridienne

publié le 19/10/2016

Dans le cadre d'une convention signée entre la Communauté Cantonale et le Collège, les élèves pourront s'inscrire pour se rendre au Point Jeunes de 12h45 à 13h45 les mardis, jeudis, et vendredis.

Un animateur les prendra en charge dans le hall du collège et les raccompagnera pour les cours de l'après-midi. Les places seront limitées à 15 élèves par jour. Les responsables légaux devront avoir donné leur accord (voir courrier joint) .

L'animateur proposera différentes activités tout au long de l'année : loisirs créatifs, multimédia, actions citoyennes, détente...

Document joint



[lettre_mise_en_place_point_jeune](#) (OpenDocument Text de 649.1 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.